

Protocole sanitaire : pour le ministre, tout va bien, pour les lycées c'est « débrouillez-vous » !

Il est inadmissible que le ministre se dédouane de ses responsabilités et renvoie l'organisation aux instances locales et aux personnels de direction. Il est responsable de l'impréparation à laquelle nous sommes confronté-es.

Si Jean-Michel Blanquer sous la pression des lycéen·nes et des personnels a dû adapter le protocole, cette adaptation est insuffisante et ne concerne ni les collèges, les écoles et les lycées professionnels pour lesquels le ministre reste silencieux.

Les organisations FSU 86, FNEC-FP-FO 86, SUD Education 86, CGT' Educ'Action 86, CNT-SO 86, FCPE 86 considèrent que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans le service public d'éducation.

Elles demandent au ministre de l'éducation nationale de procéder au recrutement de ces personnels en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Elles s'adressent également aux collectivités territoriales pour demander le recrutement d'agents plus que jamais nécessaires dans nos écoles et établissements.

Elles s'indignent devant la répression qui s'abat de plus en plus sur les lycéens qui manifestent à juste titre contre les conditions sanitaires dans lesquelles ils doivent étudier.

Elles exigent l'annulation des décisions prises à l'encontre de nos 4 collègues de Melle et demandent l'abandon immédiat des sanctions.

A l'occasion des différents rassemblements, les organisations syndicales et les collègues pourront témoigner des conditions sanitaires qu'ils vivent au quotidien auprès des médias locaux.



MARDI 10 NOVEMBRE
Rassemblements : 13h



- Rectorat de Poitiers
- Sous-préfecture de Châtellerault
- Sous-préfecture de Montmorillon
- Mairie de Loudun
- Mairie de Civray



Ces différents rassemblements, dans lesquels les règles sanitaires seront respectées, ont été déclarés à la préfecture par les organisations syndicales. Ces déclarations vous permettent de vous rendre à ces rassemblements.